

RAPPORT ANNUEL

2021 - 2022



50
ans

ICI, ENSEMBLE

COOPSCO
SAINTE-FOY

TABLE DES MATIÈRES

- 04** **RAPPORT DES ACTIVITÉS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

- 06** **MOT DE LA DIRECTRICE
GÉNÉRALE**

- 10** **RÉSULTATS ET
ÉVOLUTION FINANCIÈRE**

- 12** **BILAN COOPÉRATIF
ET SOCIAL**

- 14** **DÉVELOPPEMENT
DURABLE**

- 16** **PRÉSENTATION DES MEMBRES
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

- 18** **PRÉSENTATION
DE L'ÉQUIPE**

- 20** **LES 50 ANS
DE COOPSCO**

- 22** **RAPPORT
FINANCIER**



PÂQUES 2022 : ESTIME LE POID DU PANIER CHOCOLATÉ



12 000 COMMANDES WEB TRAITÉES À LA RENTRÉE

RAPPORT DES ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

CHERS MEMBRES, CHÈRES MEMBRES,

En vous écrivant ces quelques lignes, j'ai fait un retour sur les années passées. Il y a quatre ans, j'ai pris une décision qui a impacté mon parcours de vie, soit la décision de m'impliquer sur le conseil d'administration de Coopsco Ste-Foy et de mettre en pratique mes apprentissages académiques. Au cours des quatre dernières années, j'ai eu la chance d'expérimenter le poste de secrétaire-trésorière, celui de présidente en plus de siéger sur tous nos comités (Exécutif, Évaluation, Finance, Éducation Coopérative & Développement Durable). Aujourd'hui, je rédige mon dernier rapport d'activités du conseil puisqu'il est temps pour moi de quitter la vie collégiale. Je tiens toutefois à remercier l'ensemble de l'équipe de Coopsco Ste-Foy mais également tous les membres de m'avoir élu en tant qu'administratrice. Mes dernières années au sein de Coopsco Sainte-Foy m'ont permis d'en apprendre énormément sur le milieu coopératif

et sur le monde des affaires. Elles m'ont aussi permis de faire des rencontres au sein du réseau Coopsco. Je termine ce mandat accompli tant au niveau professionnel que personnel.

L'année 2021-2022 a été une année d'incertitude pour tous, pour vous les membres, pour le conseil d'administration, l'équipe de gestion ainsi que pour la direction générale. Malgré tout, nous avons su nous adapter et se relever les manches avec brio.

Le conseil d'administration a travaillé sur plusieurs projets cette année qui, selon moi, méritent d'être soulignés. Divisé en sous-comité, voici un tour d'horizon des projets réalisés :





COMITÉ FINANCES :

Réflexion quant à une refonte des états financiers qui permettront une meilleure analyse de la rentabilité et ce, pour tous les secteurs.

COMITÉ D'ÉDUCATION COOPÉRATIVE :

Élaboration d'un plan d'action avec 2 objectifs précis :

- Faire connaître et reconnaître de façon stratégique sa différence et ses avantages coopératifs ;
- Augmenter l'implication des membres de la communauté envers la coopérative.

COMITÉ D'ÉVALUATION :

Élaboration d'une nouvelle politique salariale et des conditions de travail des gestionnaires de Coopsco Ste-Foy.

COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT DURABLE :

Adoption d'un Plan d'action très ambitieux et s'arrimant avec le Plan d'action du Comité d'action et de concertation en environnement (CACE) du Cégep.

Malgré une année où toute activité sociale était prohibée à l'intérieur de nos murs, soulignons le fait que Coopsco Sainte-Foy a eu 50 ans en cours d'année. Ainsi, le 24 juillet 2021 marquait un anniversaire important pour votre coopérative, démontrant ainsi la solidité de cette entreprise constituée par et pour les étudiants et étudiantes du Cégep de Sainte-Foy. Au nom du conseil d'administration, je tiens à souligner l'apport considérable que chacune des personnes ayant gravité autour de la coopérative, que ce soit en tant qu'employé, gestionnaire, membre du conseil d'administration, partenaires ainsi que tous les membres actifs et ceux l'ayant été durant ces années, ont pu apporter pour le développement d'une entreprise maintenant bien ancrée dans son milieu. Merci et bravo à tous de votre contribution!

En terminant c'est avec joie que je désire remercier tout le conseil d'administration, l'équipe de gestionnaires, les employés(es) et bien sûr vous les membres, de nous avoir accompagné durant la dernière année. En tant qu'administratrice, c'est avec enthousiasme et espoir que j'envisage la suite pour la coopérative avec à la barre, de nouveaux administrateurs et de nouvelles administratrices étudiants et étudiantes ainsi que des membres du personnel pour la réalisation de nouveaux défis et la perpétuation de la mission de Coopsco Ste-Foy, soit de redonner à vous les membres.

Sabrina Harvey,



MOT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

50 ANS...

2021-2022 marque les 50 ans de votre coopérative. 50 ans de croissance, de défis et d'accomplissements dont nous pouvons être fiers(es). Fiers(es) et reconnaissants(es) de tous ceux et toutes celles qui, de près ou de loin, ont contribué au succès de cette entreprise coopérative, solidement ancrée dans son milieu. Je ne peux donc passer sous silence toutes les directions générales qui ont dirigé avant moi, tous les gestionnaires qui ont également contribué à cette belle évolution, pour leur fougue et leur dynamisme. Également, j'ai une pensée pour toutes les employés et tous les employées qui ont travaillé au sein de l'équipe Coopsco Sainte-Foy, et ce, de 1971 à aujourd'hui. Je suis reconnaissante envers tous les administrateurs et toutes les administratrices qui, bénévolement, année après année, se sont impliqués(es) avec cœur dans votre coopérative qui fut la leur à l'époque. Au fil du temps, tous ces gens que je ne peux nommer puisque trop nombreux, ont fait grandir la coopérative et l'ont propulsé à devenir ce qu'elle est aujourd'hui.

Ces 50 dernières années furent également marquées par une consolidation et une évolution positive de notre partenariat avec le Cégep de Sainte-Foy ainsi qu'avec plusieurs de ses instances : les différents comités, l'association étudiante, la Salle Albert-Rousseau, les Dynamiques, le socio, la Fondation du Cégep. Encore là, les nommer serait trop fastidieux mais chacun de ces partenaires saura reconnaître leur apport dans la coopérative.

Parmi les bons coups ayant été réalisés depuis nos débuts, nous pouvons dire qu'adhérer au réseau Coopsco aura permis d'utiliser à bon escient tout un réseau de services, composé d'humains coopératifs ayant, au cœur de ses priorités, les membres de l'ensemble des coopératives en milieu scolaire, dont la vôtre. Ce réseau vous aura permis, chers(es) membres, de bénéficier d'autant d'expertise que d'outils technologiques et commerciaux, en plus de vous permettre d'assister à une évolution marquée de celui-ci.



VOS ÉLUS(ES)

Comme vous aurez pu lire dans le rapport d'activités du conseil d'administration, ce dernier a été particulièrement actif lors de la dernière année.

L'année qui s'amorce sera fort occupée, notamment pour le comité finance qui aura à s'assurer du succès de la refonte des États financiers internes et des outils nécessaires à la bonne prise de décision par les administrateurs et les administratrices.

Le comité de développement durable, ayant adopté l'année dernière un plan particulièrement ambitieux, sera en action dès le début de l'année 2022-2023, entre autres avec le retrait des sacs en plastiques à usage unique.

Le comité d'évaluation, ayant travaillé toute l'année sur une nouvelle politique salariale des gestionnaires de la coopérative, finalisera le projet en début d'année 2022-2023 et se verra confiée un autre beau mandat pour la prochaine année, soit celui de la mise sur pied d'un programme récompensant les années d'ancienneté des employés et employées de la coopérative.

Chaque année, lors de l'assemblée générale, vous, les membres, avez le loisir de choisir vos élus(es) pour les deux années qui suivront. Nous sommes particulièrement choyés(es) à Coopsco Sainte-Foy puisqu'historiquement, tous nos postes d'administrateurs et d'administratrices se comblent assez facilement. Nous avons la chance d'effectuer des tournées de classes dans certains programmes du Cégep et nous sommes d'ailleurs reconnaissants(es) envers les professeurs(es) qui acceptent de participer à cette étape très importante qu'est le recrutement de nos futurs(es) élus(es). Siéger sur un conseil d'administration, que ce soit sur celui d'une coopérative ou d'une autre instance, est très formateur pour nos jeunes. Nous sommes fiers(es) de pouvoir bonifier leur expérience académique en les accompagnant dans la réalisation de leur mandat.

2021-2022 EN QUELQUES MOTS

Le célèbre Nietzsche a dit : «Ce qui ne tue pas nous rend plus fort.» Et bien, ça résume fidèlement l'année 2021-2022! Se remettant d'une certaine pandémie, ayant nécessité une restructuration de postes et de processus d'affaires, nous pouvons dire que la dernière année a été fort stimulante pour l'équipe de gestion, les employés(es), et pour le conseil d'administration. Surtout, nous pouvons dire qu'elle a été concluante pour l'atteinte des objectifs que nous nous étions fixés en équipe pour mieux répondre aux besoins de nos membres étudiants(es) et non étudiants(es) du Cégep.

En rafale, voici un aperçu des chantiers sur lesquels votre équipe a travaillé en 2021-2022 :

- Optimisation des processus opérationnels des rentrées scolaires;
- Révision des postes et des tâches pour les employés des secteurs Boutique et Alimentaire;
- Embellissement et rafraîchissement de l'espace Boutique;
- Optimisation des outils technologiques;
- Révision et bonification du Plan de communication;
- Négociation et signature des deux ententes locatives (Boutique et Services alimentaires);
- Mise sur pied et lancement du Plan d'action en développement durable;
- Réflexion et mise en chantier d'une refonte complète des États financiers internes.



« C'est dans l'adversité que l'on reconnaît les grands hommes et les grandes femmes »

Comme je l'ai souvent dit, c'est dans l'adversité que l'on reconnaît les grands hommes et les grandes femmes. Cette dernière année aura permis à toute une équipe de ces grands hommes et de ces grandes femmes de s'élever pour accomplir une mission coopérative qui leur tient à cœur. En effet, le déploiement d'un nouveau site Internet en janvier 2021 aura nécessité beaucoup d'ajustements et tous et toutes ont dû s'adapter à de nouvelles fonctionnalités, allant parfois jusqu'à déstabiliser leur quotidien. Je tiens d'ailleurs à souligner le travail de l'équipe de gestionnaires qui ont su rallier leurs troupes et les accompagner dans ces changements; changements qui étaient devenus nécessaires pour desservir notre communauté professorale et étudiante. L'amélioration du module de prescriptions scolaires, la recherche pour les étudiants(es) sur le site, l'interconnexion avec notre système de gestion permettant de traiter plus rapidement un plus grand nombre de commandes en lignes, sont tous des éléments bonifiés par la venue de ce nouveau site. Merci et bravo à tous les acteurs et toutes les actrices de ce gros chantier qui est aujourd'hui un franc succès. Votre coopérative pourra maintenant entrevoir de nouveaux défis et poursuivre sa mission.

Notre parcours, de la fondation de la coopérative à aujourd'hui, aura été parsemé d'embûches comme bien des entreprises, mais il aura surtout été marqué de beaux moments et de belles réussites. C'est donc avec beaucoup de fierté que je vous présente le rapport annuel démontrant l'évolution d'une coopérative étudiante fondée pour et par les étudiants et les étudiantes du Cégep de Sainte-Foy en 1971.

MERCI!

J'entame aujourd'hui ma vingt-cinquième année en tant que gestionnaire de Coopsco Sainte-Foy, et ma dixième en tant que directrice générale. Et oui, me direz-vous : 25 ans, c'est la moitié de la vie de la coopérative, mais c'est toujours avec la même passion que je m'accomplis au sein d'une entreprise, d'une institution, d'un réseau et d'une équipe professionnelle, dynamique et combien dévouée.

Je remercie tous les administrateurs et toutes les administratrices, membres du conseil d'administration, pour leur confiance à mon égard ainsi qu'envers mon équipe. Merci également aux employés et employées ainsi qu'aux gestionnaires, pour leur contribution distinguée durant cette dernière année. Sans des gens passionnés comme vous, cette ère de changement qui nous précipite vers l'avant serait beaucoup moins prometteuse. À vous les membres, je dis merci également de votre confiance et de votre contribution envers votre coopérative.

Louise Déraspe,

Directrice Générale




ÉTATS DES RÉSULTATS

COOPSCO SAINTE-FOY

Au 31 mai	2022	2021	2020	2019
Ventes	4 221 631 \$	2 322 349 \$	4 347 153 \$	5 075 536 \$
Coût des marchandises vendues	2 395 532 \$	1 608 330 \$	2 544 100 \$	3 030 117 \$
Trop-perçu brut	1 826 099 \$	714 019 \$	1 803 053 \$	2 045 419 \$
Marge bénéficiaire brute	43,26 %	30,75 %	41,48 %	40,30 %
Frais d'exploitation	1 489 285 \$	667 020 \$	1 629 473 \$	1 884 519 \$
Frais d'exploitation/ventes	35,28 %	28,72 %	37,48 %	37,13 %
Trop-perçu avant ristournes, dons et commandites	336 814 \$	46 999 \$	173 580 \$	160 900 \$
Ristournes, dons et commandites	(219 400) \$	(61 840) \$	(145 811) \$	(140 377) \$
Trop-perçu avant impôts futurs	117 414 \$	(14 841) \$	27 769 \$	20 523 \$
Impôts futurs (ajustement)	- \$	- \$	- \$	84 423 \$
Trop-perçu/déficit de l'exercice	117 414 \$ 2,78 %	(14 841) \$ -0,64 %	27 769 \$ 0,64 %	(63 900) \$ -1,26 %

ÉVOLUTION FINANCIÈRE

Amortissement 1,10 %

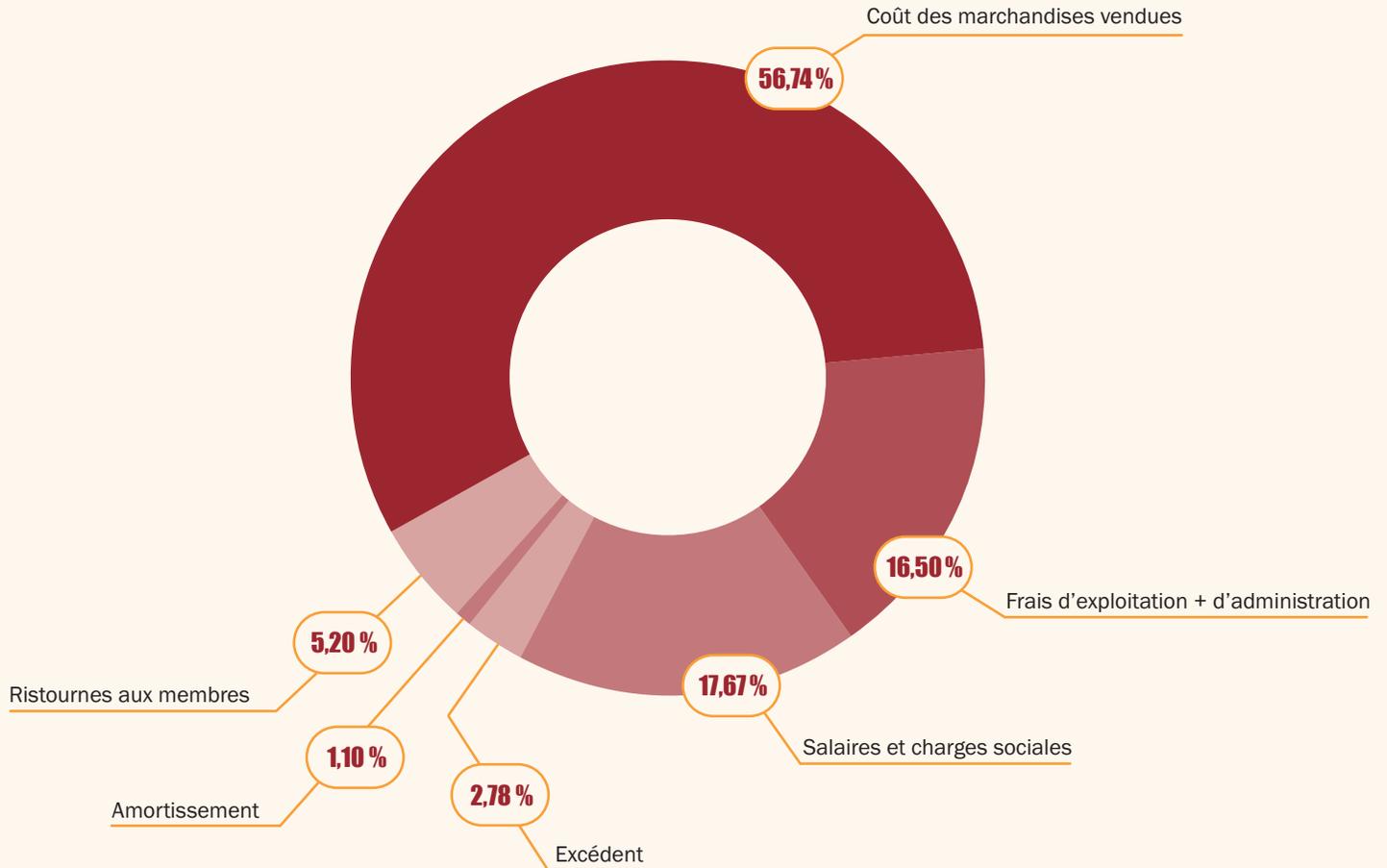
Ristournes aux membres 5,20 %

Coût des marchandises vendues 56,74 %

Frais d'exploitation + d'administration 16,50 %

Salaires et charges sociales 17,67 %

Excédent 2,78 %



BILAN COOPÉRATIF ET SOCIAL

En 1971, Coopsco Sainte-Foy est issue de la volonté de la communauté collégiale de se doter d'une entreprise à son image et de proposer des services qui répondent concrètement aux besoins du milieu. La coopérative se donne alors comme mission la responsabilité d'assurer un développement économique, social, culturel et durable pour sa communauté.

«Par son action, son rayonnement et sa créativité, la coopérative du Cégep de Sainte-Foy (Coopsco Sainte-Foy), procure à ses membres des biens et des services adaptés à leurs besoins et à un coût optimum pour leur mieux-être économique et social en plus de promouvoir l'éducation à la démocratie, à l'économie, à la solidarité et à la responsabilité individuelle et collective.»

Notre mission et nos valeurs orientent nos actions auprès de notre communauté. Ainsi, nous sommes fiers de présenter à nos membres, notre bilan coopératif et social pour l'année 2021-2022.

- Être membre de la coopérative permet d'économiser intelligemment et de bénéficier de prix réduits à l'achat. Cette année, près de 215 000\$ ont été remis à nos membres.
- Coopsco Sainte-Foy contribue au développement des personnes et du milieu dans lequel elle évolue:
 - Au cours de la dernière année, près de 80 000,00\$ ont été versés en salaire à des étudiants(es) de notre communauté;
 - 3 500,00\$ ont été remis en repas pour aider les étudiants dans le besoin;
 - Lors de la Campagne Centraide, en plus de solliciter notre clientèle dans tous nos points de vente, nous avons offert gracieusement une soupe durant deux midis, ce qui a permis de contribuer pour un montant supplémentaire de près de 250,00\$;
 - Implication dans divers comités, évènements et activités académiques du collège:
 - Comité d'action et de concertation en environnement (CACE);
 - Comité pour un Campus cultivé;
 - Portes ouvertes du Cégep de Sainte-Foy;
 - Tournée des classes pour discuter et pour promouvoir la coopération;
 - Partenariat avec certains programmes quant à la participation de leurs étudiants à notre Assemblée générale annuelle.



SEMAINE DE LA COOPÉRATION 2021

Du 17 au 23 octobre 2021 avait lieu la semaine de la coopération. Pour souligner l'évènement, la coopérative avait sorti sa roue de fortune pour inviter la communauté à venir découvrir la coopération et leur coopérative.

De nombreux prix furent remis lors de cet évènement mais surtout, toutes les personnes qui y ont participé, ont pu en apprendre davantage sur le mouvement coopératif.

Chaque année, la Semaine de la coopération souligne l'apport des coopératives et des mutuelles et vise à mettre en valeur les avantages de la coopération et de la mutualité et à faire découvrir des entreprises qui contribuent activement au développement des collectivités.



SEMAINE DE LA COOPÉRATION : ROUE DE FORTUNE

SEMAINE DE LA RELÈVE COOPÉRATIVE

Du 13 au 19 février 2022 avait lieu la semaine de la relève coopérative. Dans le cadre de cette semaine, la coopérative organisait une activité sous la forme de jeu ayant pour but de faire connaître les différentes façons de s'impliquer et de faire une différence coopérative dans son environnement. De nombreux prix furent remis à nos membres durant cette activité aux couleurs festives des 50 ans de notre coopérative.

Chaque année, cette semaine de la relève a pour but de sensibiliser la jeunesse québécoise aux innombrables avantages individuels et collectifs résultant de leur implication dans un projet coopératif, qu'il soit pédagogique ou ancré dans le mouvement coopératif et mutualiste. Ainsi, que ce soit en tant que consommateur, membre, administrateur, fondateur ou ambassadeur, la possibilité de faire une différence positive dans son milieu en s'engageant auprès d'entreprises coopératives est à la portée de tous et toutes.



PÂQUES 2022 : CHASSE AUX COCOS

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Votre coopérative a été particulièrement active en termes de développement durable en 2021-2022, notamment en procédant à l'élaboration et à l'adoption par son conseil d'administration, d'un Plan d'action particulièrement ambitieux.

Ce plan d'action vise la période de 2022 à 2025 et regroupe plusieurs volets :

- Opérations;
- Certifications;
- Transport actif et collectif;
- Approvisionnement;
- Matières résiduelles;
- Espaces verts;
- Communication.

Chacun de ces volets tiennent compte d'objectifs de sensibilisation, d'information, de soutien et d'amélioration.

COOPSCO SAINTE-FOY EST CERTIFIÉE POUR :

- Aliment Québec au menu – volet Institution

Cette certification atteste que le Cégep de Sainte-Foy et Coopsco Sainte-Foy, valorisent les aliments québécois dans l'élaboration de son menu en offrant des plats majoritairement composés d'ingrédients de provenance québécoise.

- LEAF niveau 2

Ce deuxième niveau de certification reconnaît les efforts déployés en matière de développement durable par les acteurs de l'industrie de restauration et de services alimentaires. Pour obtenir une certification LEAF, qui comporte 3 niveaux, un service alimentaire doit satisfaire à 10 critères de durabilité environnementale, allant de la consommation énergétique, à l'approvisionnement des aliments, en passant par la consommation d'eau, la gestion des matières résiduelles, les fournitures ou encore l'aménagement des lieux.

JOURNÉE DE LA TERRE
22 AVRIL 2022

DISTRIBUTION DE SEMENCES DE **basilic**
APPORTE TA TASSE RÉUTILISABLE ET
OBTIENT UN SACHET DE SEMENCES

- À LA **cafeteria**
- À LA **coop**

COOPSCO SAINTE-FOY
*JUSQU'À ÉPUISEMENT DES STOCKS.



EXTRAIT DU SITE WEB COMMUN'ASSIETTE

« La perception du local, son prix, sa disponibilité, c'est le genre de chose qui peut nous freiner en partant. C'est en le faisant qu'on se rend compte que ce n'est pas si difficile. »

C'est à la suite d'une présentation du programme Aliments du Québec au menu – Institution par Équiterre et Aliments du Québec, au printemps 2019 que la conseillère à la vie étudiante du Cégep de Sainte-Foy à Québec a approché le responsable du service alimentaire de Coopsco Ste-Foy, gestionnaire des services alimentaires du cégep, et l'a encouragé à faire reconnaître ses efforts.

UN GESTIONNAIRE DES SERVICES ALIMENTAIRES TRÈS OUVERT AUX PRODUITS LOCAUX

Ce dernier était déjà très ouvert à travailler avec des produits frais, locaux et de saison. Dès son arrivée en poste en 2015, il a commencé à intégrer naturellement des produits locaux à son menu. Des plats végétariens ont aussi été ajoutés pour répondre à la demande. Afin d'obtenir la reconnaissance par plats d'Aliments du Québec au menu – Institution, l'équipe du service alimentaire a analysé le contenu des assiettes devant être composées à 50 % et plus de produits québécois afin de répondre aux critères du programme. Le responsable du service alimentaire a constaté que lorsque la protéine au menu était d'origine québécoise et qu'on l'associait à un accompagnement de légumes d'ici, on atteignait facilement le 50 % d'aliments locaux par plat. Pour pallier au manque de fruits et de légumes locaux pendant l'hiver, son équipe a envisagé d'intégrer des légumes surgelés produits localement. Il a aussi informé les fournisseurs des objectifs et attentes du service alimentaire en matière d'offre de produits locaux.

PRENDRE PART AU MOUVEMENT !

Dès l'automne 2019, le Cégep a participé à la journée « Les institutions mangent local! » et a profité de l'occasion pour informer les étudiants des nouvelles démarches entreprises par le service alimentaire. La réponse a été très positive. Les actions du Cégep et de son service alimentaire répondent aux préoccupations des étudiants et de l'ensemble de la communauté collégiale.

INGRÉDIENTS DE RÉUSSITE

- Les valeurs sont portées fièrement par le responsable du service alimentaire, un service à l'écoute des étudiants et en collaboration avec la Direction des affaires étudiantes et des communications.
- L'appui du mouvement fédéré Coopsco offre de plus des opportunités de volumes et de prix facilitant l'achat local.

Services alimentaires

- 9 800 étudiants
- 1 500 employés, dont 775 professeurs

Service alimentaire analysé

- 1 cafétéria, 1 casse-croûte, 4 bistros, un service traiteur (gérés par COOPSCO Sainte-Foy)
- 35 employés
- 1 000 repas et plus par jour (cafétéria uniquement)

Principaux fournisseurs

- Distributeurs de gamme (COOPSCO un mouvement fédéré, Service alimentaire Gordon, Colabor, Distributeurs de fruits et légumes, Allard! Fruits et légumes)
- Produits Laitier (LJ Déry Parmalat)
- Distributeur spécialisé (Viandex)
- Petits fournisseurs de produits de niche

Certifications et reconnaissances

- Aliments du Québec au menu – Institution
- Cégep vert du Québec
- Établissement vert Brundtland
- Certification LEAF niveau II

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration est formé de 10 membres au total, réparti comme suit :

Un conseil majoritairement étudiant oriente donc les axes de notre coopérative et veille au respect de notre mission et de nos valeurs coopératives. Les membres du conseil sont recrutés et élus lors de notre assemblée générale annuelle et les mandats de chacun et chacune sont d'une durée de deux ans. Les sièges sont à pourvoir en alternance.

6

sièges réservés à des étudiants et étudiantes

3

sièges réservés à des membres du personnel et de la direction du Cégep

1

siège réservé à l'externe



Administratrice

SYLVIANNE YODE
Étudiante



Administratrice

SABRINA HARVEY
Étudiante



Président

NICOLAS LABBÉ
Étudiant



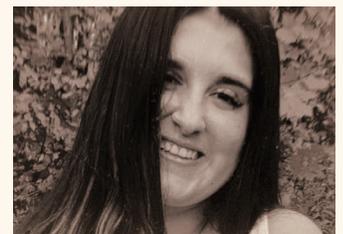
Administrateur

MARC-ANTOINE PERREULT
Étudiant



Administratrice

MYRIAM ARSENEAULT
Administratrice externe



Secrétaire - Trésorière

JUSTINE VERRET
Étudiante



Administrateur

DANY DUBOIS
Membre de la direction



Administrateur

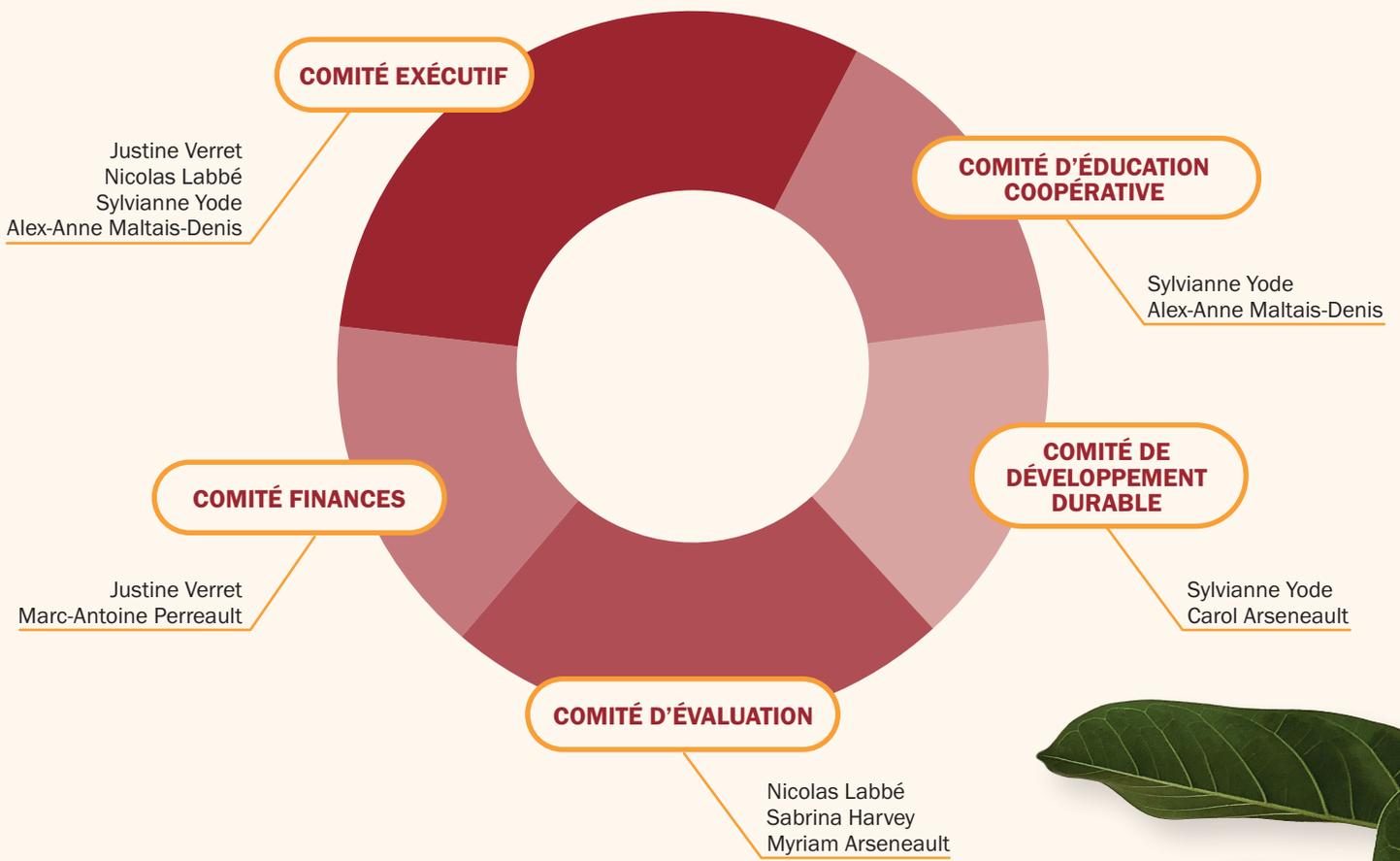
CAROL ARSENEAULT
Membre du personnel



Vice-présidente exécutive

ALEX-ANNE MALTAIS-DENIS
Membre du personnel

LES COMITÉS



ÉQUIPE COOPSCO

Le capital humain de la coopérative est formé d'expertise et de dynamisme. Une belle expertise jumelée à l'embauche continue que nous effectuons au fil des années font de l'équipe de la coopérative une équipe chevronnée et dévouée pour sa clientèle.

EMPLOYÉS

Allard, Mariette

Blouin, Lisette

Bouchard, Annie

Boutet, Marie-Josée

Brousseau, Nancy

Carbonneau, Marc

Charpentier, Anna-Hélène

Daigle, France

Fiset, Claire

Gauthier, France

Grenier, Sylvie

Harvey, Céline

Henri, Josianne

Honoré, Sterline

Jouve, Claire

Labrecque, Jennifer

Mathieu, Steve

Munger, Nadine

Noël, Jean-François

Poliquin, Johanne

Rioux, Paméla

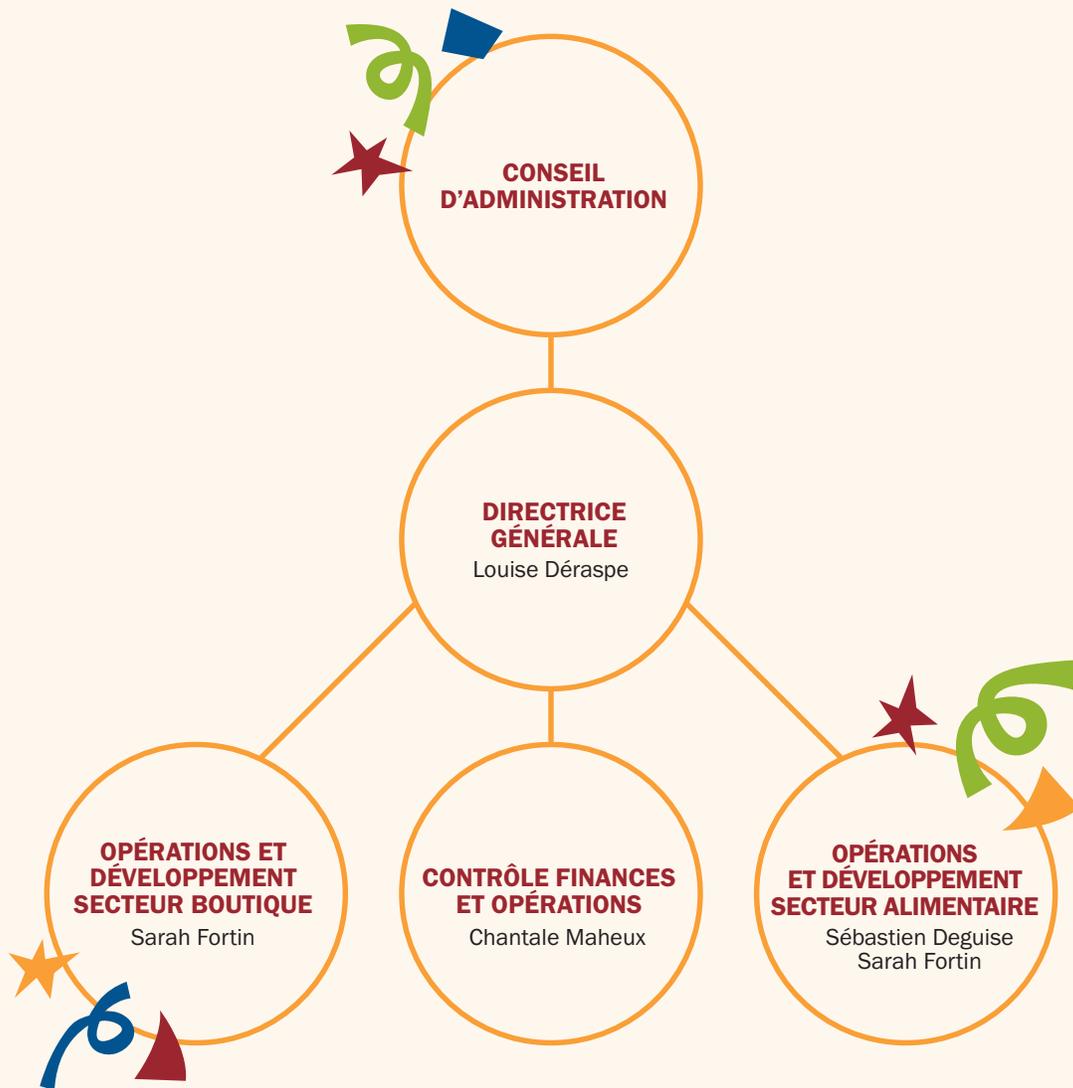
Tardif, Sonia

Trudelle, Stéphanie

Zoungni, Fiacre-Thibaut



STRUCTURE ORGANISATIONNELLE



LES 50 ANS DE COOPSCO

1970

1980

1990

24 juillet 1971 fondation de la coopérative

Premier réaménagement de la coopérative

Développement d'un Logo



Acquisition de l'École de conduite Sainte-Foy

Création d'une Fondation nommée Hormidas Gélinas

Adhésion de la coopérative à la Fédération québécoise des coopératives en milieu scolaire (FQCMS)

Deuxième réaménagement de la coopérative

Redéfinition du Logo



5 octobre 1994 un feu endommage les 2/3 de la coopérative

Adhésion à la bannière Coopsco et Adaptation du Logo

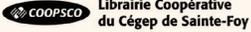




2000

2010

2020

- Refonte du logo

- Lancement du site Internet
www.coop-ste-foy.qc.ca
- La coop franchi le cap des 3 Millions de ventes nettes
- Troisième réaménagement de la coop / Déménagement au B-140
- 7 mars 2006 - La coop devient gestionnaire de la concession des Services alimentaires
- Changement de nom : Coopsco Sainte-Foy

- Coopsco Sainte-Foy dépasse les 5 Millions de chiffres d'affaires

- Quatrième réaménagement/relocalisation de la coopérative au lieu actuel
- Lancement site web
www.coopscof.com
- Ouverture d'un point de vente alimentaire à St.Lawrence College
- Refonte du logo réseau

- Les Services alimentaires de Coopsco SF sont certifiés LEAF niveau 1
- La coopérative se mérite le prix « Meilleures pratiques environnementales » du réseau Coopsco
- La division traiteur de la coopérative devient

- Retrait de la vente d'eau embouteillée dans tous les points de vente de la coopérative
- La coopérative reçoit le prix « Meilleur projet de développement » pour Ses Services traiteurs

- Les Services alimentaires sont certifiés LEAF niveau 2



A person wearing a blue suit jacket and dark trousers is carrying a brown leather briefcase. The person is walking on a light-colored surface. The background is a dark red circle.

RAPPORT FINANCIER

2021
2022

États financiers
(non audité)

COOPSCO SAINTE-FOY

Exercice terminé le 31 mai 2022



COOPSCO SAINTE-FOY

États financiers
(non audité)

Exercice terminé le 31 mai 2022

Rapport de mission d'examen du professionnel en exercice indépendant	1
États financiers	
Bilan	3
État des résultats	5
État de la réserve négative	6
État des flux de trésorerie	7
Notes afférentes aux états financiers	8
Annexe - Chiffre d'affaires brut, coût des marchandises vendues et frais directs	20
Annexe - Frais de vente, frais administratifs, frais de réseau, frais financiers et autres produits	21
Annexe - État des résultats - St. Lawrence	22

RAPPORT DE MISSION D'EXAMEN DU PROFESSIONNEL EN EXERCICE INDÉPENDANT

Aux membres de Coopsco Sainte-Foy

Nous avons effectué l'examen des états financiers ci-joints de Coopsco Sainte-Foy, qui comprennent le bilan au 31 mai 2022 et les états des résultats, de la réserve négative et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les entreprises à capital fermé adaptées aux particularités de l'entreprise coopérative conformément au Règlement d'application de la Loi sur les coopératives du Québec, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité du professionnel en exercice

Notre responsabilité consiste à exprimer une conclusion sur les états financiers ci-joints en nous fondant sur notre examen. Nous avons effectué notre examen conformément aux normes d'examen généralement reconnues du Canada, qui exigent que nous nous conformions aux règles de déontologie pertinentes.

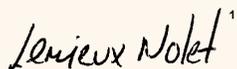
Un examen d'états financiers conforme aux normes d'examen généralement reconnues du Canada est une mission d'assurance limitée. Le professionnel en exercice met en oeuvre des procédures qui consistent principalement en des demandes d'informations auprès de la direction et d'autres personnes au sein de l'entité, selon le cas, ainsi qu'en des procédures analytiques, et évalue les éléments probants obtenus.

Les procédures mises en oeuvre dans un examen sont considérablement plus restreintes en étendue que celles mises en oeuvre dans un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et elles sont de nature différente. Par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion d'audit sur les états financiers.



Conclusion

Au cours de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que les états financiers ne donnent pas, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'entité au 31 mai 2022, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les entreprises à capital fermé adaptées aux particularités de l'entreprise coopérative conformément au Règlement d'application de la Loi sur les coopératives du Québec.



LEMIEUX NOLET
comptables professionnels agréés
S.E.N.C.R.L.

Québec (Québec)
Le 16 septembre 2022

¹ Par CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique no A130007



COOPSCO SAINTE-FOYBilan
(non audité)

31 mai 2022

	2022	2021
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse	640 835 \$	98 161 \$
Débiteurs	119 055	68 426
Subventions à recevoir	31 136	132 726
Stocks (note 4)	388 018	464 384
Frais payés d'avance	14 898	22 565
	<u>1 193 942</u>	<u>786 262</u>
Placements (note 5)	50 050	50 050
Immobilisations corporelles (note 6)	57 725	56 054
Actifs incorporels (note 7)	43 954	46 708
Impôts futurs (note 14)	40 000	40 000
	<u>1 385 671 \$</u>	<u>979 074 \$</u>

	2022	2021
Passif et avoir des membres et de la coopérative		
Passif à court terme		
Créditeurs (note 9)	314 126 \$	137 519 \$
Produits reportés	21 506	20 247
Dette à long terme échéant à moins d'un an (note 9)	76 709	42 504
	<u>412 341</u>	<u>200 270</u>
Dette à long terme (note 10)	334 528	276 949
Aide gouvernementale reportée (note 11)	27 307	34 252
	<u>774 176</u>	<u>511 471</u>
Avoir des membres (note 12)	137 602	139 264
Avoir de la coopérative		
Surplus d'apport (note 12)	493 361	465 221
Réserve négative	(136 882)	(136 882)
Trop-perçu de l'exercice	117 414	-
	<u>473 893</u>	<u>328 339</u>
	<u>1 385 671 \$</u>	<u>979 074 \$</u>

Engagements (note 13)

Au nom du conseil,

Justine Verret, administrateur

[Signature], administrateur

COOPSCO SAINTE-FOYÉtat des résultats
(non audité)

Exercice terminé le 31 mai 2022

	2022	2021
Chiffre d'affaires brut (annexe)	4 221 631 \$	2 322 349 \$
Coût des marchandises vendues (annexe)	2 395 532	1 608 330
Trop-perçu brut	1 826 099	714 019
Frais directs (annexe)	1 325 141	996 240
Frais de vente (annexe)	112 371	109 466
Frais administratifs (annexe)	308 056	329 286
Frais de réseau (annexe)	27 900	26 557
Frais financiers (annexe)	20 690	13 315
Autres produits (annexe)	(304 873)	(807 844)
	1 489 285	667 020
Trop-perçu avant rabais aux membres, dons et commandites	336 814	46 999
Rabais aux membres, dons et commandites	(219 400)	(61 840)
Trop-perçu (déficit) de l'exercice	117 414 \$	(14 841) \$

COOPSCO SAINTE-FOY

État de la réserve négative
(non audité)

Exercice terminé le 31 mai 2022

	2022	2021
Réserve négative au début de l'exercice	(136 882) \$	(149 810) \$
Trop-perçu de l'exercice précédent	-	27 769
Trop-perçu (déficit) de l'exercice courant	-	(14 841)
Réserve négative à la fin de l'exercice	(136 882) \$	(136 882) \$

COOPSCO SAINTE-FOYÉtat des flux de trésorerie
(non audité)

Exercice terminé le 31 mai 2022

	2022	2021
Activités d'exploitation		
Trop-perçu (déficit) de l'exercice	117 414 \$	(14 841) \$
Éléments sans incidence sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	33 928	71 848
Amortissement des actifs incorporels	12 653	11 760
Amortissement de l'aide gouvernementale reportée	(6 944)	(5 000)
	157 051	63 767
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Débiteurs	(50 628)	66 778
Subventions à recevoir	101 589	(96 381)
Stocks	76 366	(36 015)
Frais payés d'avance	7 667	146
Créditeurs	176 606	(192 980)
Produits reportés	1 259	9 321
	469 910	(185 364)
Activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(45 499)	(3 427)
Activités de financement		
Variation des emprunts bancaires	-	(1 966)
Emprunt à long terme	141 000	270 000
Remboursement de la dette à long terme	(49 215)	(16 235)
Émission de capital social	26 570	21 200
Remboursement de parts sociales	(92)	(162)
	118 263	272 837
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	542 674	84 046
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	98 161	14 115
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	640 835 \$	98 161 \$

COOPSCO SAINTE-FOY

Notes afférentes aux états financiers
(non audité)

Exercice terminé le 31 mai 2022

1. Statut et nature des activités

La coopérative, constituée en vertu de la Loi sur les coopératives du Québec, exploite un commerce de vente de livres et de matériel scolaire et offre des services alimentaires comprenant une cafétéria, un service de traiteur, des distributrices, un bistro ainsi qu'un café étudiant. Elle porte la bannière de Coopsco.

2. Principales méthodes comptables

2.1 Référentiel comptable applicable

L'entité applique les normes comptables canadiennes pour les entreprises à capital fermé adaptées aux particularités de l'entreprise coopérative conformément au Règlement d'application de la Loi sur les coopératives du Québec.

2.2 Particularités de l'entreprise coopérative

2.2.1 Impôts sur le revenu

Le trop-perçu de l'exercice présenté à l'état des résultats est établi avant l'impôt sur le revenu. Le trop-perçu de l'exercice et les impôts sur le revenu seront inscrits à la réserve au cours de l'exercice suivant, alors qu'un déficit est inscrit à la réserve au cours de l'exercice courant.

L'entité comptabilise les impôts futurs à l'état de la réserve au même moment que les impôts exigibles y sont constatés, soit au cours du prochain exercice si le résultat net se solde par un excédent, soit au cours de l'exercice courant si le résultat net se solde par un déficit.

2.2.2 Avoir des membres

Les parts sont présentées à l'avoir des membres.

2.3 Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les principales estimations portent sur la valeur nette de réalisation des stocks, sur la durée de vie utile des immobilisations corporelles et des actifs incorporels, ainsi que sur la recouvrabilité de l'actif d'impôts futurs.

COOPSCO SAINTE-FOY

Notes afférentes aux états financiers, suite
(non audité)

Exercice terminé le 31 mai 2022

2. Principales méthodes comptables (suite)

2.4 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'entité consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif et les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

2.5 Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût ou de la valeur nette de réalisation. Le coût des stocks est établi selon la méthode du premier entré, premier sorti. La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente estimatif dans le cours normal des affaires, moins les charges de vente variables qui s'appliquent.

2.6 Instruments financiers

2.6.1 Évaluation

Évaluation initiale

L'entité évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur.

Évaluation ultérieure

Elle évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement.

2.6.2 Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement, l'entité détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'entité détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

COOPSCO SAINTE-FOY

Notes afférentes aux états financiers, suite
(non audité)

Exercice terminé le 31 mai 2022

2. Principales méthodes comptables (suite)

2.7 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile selon les méthodes, les périodes et les taux indiqués ci-dessous :

Éléments d'actif	Méthodes	Périodes et taux
Améliorations locatives	linéaire et dégressif	10 ans et 20 %
Mobilier de bureau et équipement	linéaire et dégressif	5 ans et 10 ans
Matériel roulant	dégressif	25 %
Équipement informatique	linéaire	5 ans

2.8 Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont comptabilisés au coût. Ils sont amortis en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire selon les périodes indiquées ci-dessous :

Éléments d'actif	Périodes
Logiciels	5 ans et 10 ans

2.9 Constatation des produits

Les produits d'exploitation provenant des ventes de biens et des services alimentaires sont comptabilisés, déduction faite d'une estimation des retours et rabais prévus, lorsqu'il existe des preuves convaincantes d'un accord, que les marchandises sont expédiées au client, que le prix est déterminé ou déterminable et que l'encaissement est raisonnablement assuré.

2.10 Aide gouvernementale

Les subventions relatives aux immobilisations corporelles sont comptabilisées à titre de subventions reportées puis amorties de la même façon que les immobilisations corporelles auxquelles elles se rapportent. Les subventions relatives aux charges sont comptabilisées comme revenu de subventions à titre d'autres produits.

Les subventions publiques sont comptabilisées lorsqu'il existe une assurance raisonnable que l'entité se conformera aux conditions rattachées aux subventions et que les subventions seront reçues.

COOPSCO SAINTE-FOY

Notes afférentes aux états financiers, suite
(non audité)

Exercice terminé le 31 mai 2022

2. Principales méthodes comptables (suite)

2.11 Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

2.12 Impôts

L'entité utilise la méthode des impôts futurs pour comptabiliser les impôts. En vertu de cette méthode, les actifs et les passifs d'impôts futurs sont déterminés en fonction de l'écart entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs. Tout changement survenu dans le montant net des actifs et passifs d'impôts futurs est porté aux résultats. Les actifs et les passifs d'impôts futurs sont déterminés en fonction des taux d'imposition et des lois fiscales en vigueur ou pratiquement en vigueur qui, selon ce qui est à prévoir, s'appliqueront au revenu imposable des exercices au cours desquels les actifs et passifs seront recouverts ou réglés. Les actifs d'impôts futurs sont comptabilisés lorsqu'il est plus probable qu'improbable qu'ils se réaliseront.

3. Modifications de méthodes comptables

Impôts sur les bénéfices

L'entité a adopté les modifications au chapitre 3465 - Impôts sur les bénéfices, relatives au classement des actifs et passifs d'impôts futurs, ainsi qu'aux informations à fournir sur le montant des actifs et passifs d'impôts futurs.

Ces nouvelles exigences prévoient pour une entité qui applique la méthode des impôts futurs :

- que lorsque celle-ci ventile ses actifs et ses passifs à court terme et à long terme, elle doit classer ses actifs d'impôts futurs et ses passifs d'impôts futurs à long terme;
- que des informations doivent être fournies quant au montant des actifs d'impôts futurs et des passifs d'impôts futurs relatifs à chaque type d'écart temporaire pour chaque période présentée.

L'adoption de cette nouvelle norme n'a eu aucun impact sur la présentation des états financiers.

COOPSCO SAINTE-FOY

Notes afférentes aux états financiers, suite
(non audité)

Exercice terminé le 31 mai 2022

4. Stocks

	2022	2021
Livres	201 380 \$	265 649 \$
Matériel informatique	26 792	25 205
Papeterie et accessoires	116 325	150 227
Services alimentaires	43 521	23 303
	388 018 \$	464 384 \$

5. Placements

	2022	2021
Fédération québécoise des coopératives en milieu scolaire		
Au coût		
5 parts sociales	50 \$	50 \$
5 000 parts privilégiées de catégorie A, sans intérêts, non participantes, sans droit de vote, rachetables au gré de la Fédération à leur valeur nominale de 10 \$ chacune	50 000	50 000
	50 050 \$	50 050 \$

6. Immobilisations corporelles

	2022		2021	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Améliorations locatives	159 900 \$	159 387 \$	513 \$	17 195 \$
Matériel de bureau et équipement	313 261	300 286	12 975	18 834
Matériel roulant	23 206	18 892	4 314	5 554
Équipement informatique	67 767	27 844	39 923	14 471
	564 134 \$	506 409 \$	57 725 \$	56 054 \$

COOPSCO SAINTE-FOY

Notes afférentes aux états financiers, suite
(non audité)

Exercice terminé le 31 mai 2022

7. Actifs incorporels

			2022	2021
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Actifs incorporels				
Logiciels	117 180 \$	73 226 \$	43 954 \$	46 708 \$

8. Emprunts bancaires

L'entité dispose d'un emprunt bancaire d'un montant autorisé de 300 000 \$, portant intérêt au taux préférentiel majoré de 1,50 %. Cet emprunt est garanti par l'universalité des biens.

De plus, l'entité dispose d'un second emprunt bancaire, d'un montant autorisé de 50 000 \$, portant intérêt au taux de 7,70 %.

9. Crédoiteurs

	2022	2021
Fournisseurs	173 995 \$	71 251 \$
Salaires et vacances	76 304	56 948
Sommes à remettre à l'État	63 827	9 320
	314 126 \$	137 519 \$

COOPSCO SAINTE-FOY

Notes afférentes aux états financiers, suite
(non audité)

Exercice terminé le 31 mai 2022

10. Dette à long terme

	2022	2021
Emprunt remboursé au cours de l'exercice	- \$	9 453 \$
Emprunt en vertu du programme Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes, sans intérêts jusqu'au 31 décembre 2023, 5 % par la suite, remboursable au plus tard le 31 décembre 2025 par un versement unique d'ici cette date, ou mensuellement en capital et intérêts sur 24 mois à compter de janvier 2024, garanti par le gouvernement du Canada. Dans l'éventualité où cet emprunt était remboursé au plus tard le 31 décembre 2023 et que le gouvernement du Canada statuait que l'entité était admissible, une aide financière de 33 % (20 000 \$) pourrait être accordée à l'entité en réduction du prêt	60 000	60 000
Emprunt, taux préférentiel majoré de 1,50 %, remboursable jusqu'en septembre 2025 par versements mensuels de 5 750 \$, capital et intérêts, garanti par une hypothèque mobilière au montant de 250 000 \$ portant sur l'universalité des biens présents et futurs servant à l'exploitation de l'entité	210 237	250 000
Emprunt, 4 %, remboursable par versements mensuels en intérêts seulement jusqu'en juin 2022 et par la suite de juillet 2022 jusqu'en juin 2029 par versements mensuels de 1 927 \$, capital et intérêts, garanti par l'universalité des biens et par le Gouvernement du Canada	141 000	-
	411 237	319 453
Dette à long terme échéant à moins d'un an	76 709	42 504
	334 528 \$	276 949 \$

Les versements en capital sur la dette à long terme à effectuer au cours des cinq prochains exercices sont les suivants : 2023 - 76 709 \$; 2024 - 141 786 \$; 2025 - 85 579 \$; 2026 - 40 181 \$ et 2027 - 20 827 \$.

COOPSCO SAINTE-FOY

Notes afférentes aux états financiers, suite
(non audité)

Exercice terminé le 31 mai 2022

11. Aide gouvernementale reportée

	2022	2021
Solde au début	34 252 \$	39 252 \$
Moins : montant constaté à titre de produits de l'exercice	(6 945)	(5 000)
Solde à la fin	27 307 \$	34 252 \$

12. Avoir des membres

Nombre illimité de parts sociales, d'une valeur nominale de 10 \$ depuis le 1^{er} janvier 2016, remboursables en conformité avec les dispositions prévues par la loi. Un membre ne détient qu'un seul vote, peu importe le nombre de parts sociales détenues.

Parts de qualification

Chaque membre doit détenir une part sociale

	2022	2021
Souscrites et payées		
21 064 parts sociales (2021 - 21 231)	137 602 \$	139 264 \$

Émission

Au cours de l'exercice, l'entité a émis 2 657 (2021 - 2 120) parts sociales en contrepartie d'un montant de 26 570 \$ (2021 - 21 200 \$) en espèces.

Transfert au surplus d'apport

Conformément aux règlements de l'entité, les membres ayant quitté l'établissement d'enseignement depuis une durée déterminée sont réputés avoir fait don de la valeur de leur capital social à l'entité. Au cours de l'exercice, 2 814 parts sociales (2021 - 3 912) ont été transférées au surplus d'apport pour un montant de 28 140 \$ (2021 - 37 507 \$).

Remboursement

Au cours de l'exercice, l'entité a remboursé 10 (2021 - 17) parts sociales en contrepartie d'un montant de 92 \$ (2021 - 162 \$) en espèces.

COOPSCO SAINTE-FOY

Notes afférentes aux états financiers, suite
(non audité)

Exercice terminé le 31 mai 2022

13. Engagements

Fédération québécoise des coopératives en milieu scolaire

L'entité est membre de la Fédération québécoise des coopératives en milieu scolaire (Fédération). En vertu d'un règlement sur la contribution obligatoire au capital, l'entité est tenue de souscrire à des parts privilégiées de la Fédération pour une somme déterminée au prorata de son actif. La contribution au capital est de 0,50 % de l'actif jusqu'à ce que les parts privilégiées de la Fédération détenues par l'entité atteignent 5 % du total de son actif. Le montant de la contribution au capital d'une année ne peut être inférieur à 500 \$ ni excéder 5 000 \$ par établissement d'enseignement desservi. Le montant total de la contribution au capital ne peut toutefois excéder 50 000 \$ par établissement d'enseignement desservi pour l'ensemble des années de contribution. Le maximum étant atteint, aucune participation n'est à verser pour l'exercice.

Lors de l'assemblée générale annuelle de la Fédération du 16 juin 2021, il a été résolu, exceptionnellement, de cotiser pour la période d'adhésion couverte par le paiement annuel de la quote-part comprise entre le 1er août 2021 et le 31 juillet 2022 sur le chiffre d'affaires cotisable au 31 mai 2020 plutôt que 2021.

Le chiffre d'affaires cotisable de l'exercice 2022 devant servir au calcul des quotes-parts de l'exercice 2022 est de 4 005 667 \$ (2021 - 4 179 009 \$). Le chiffre d'affaires cotisable représente les ventes brutes de l'exercice moins les rabais aux membres qui totalisent 215 964 \$ (2021 - 136 537 \$).

L'entité doit verser à la Fédération une quote-part pour les services courants correspondants à 0,50 % de son chiffre d'affaires cotisable. Cette quote-part ne peut être inférieure à 1 000 \$ pour l'ensemble des établissements d'enseignement desservis, ni excéder 23 000 \$ par établissement d'enseignement desservi. La cotisation du prochain exercice est de 20 028 \$ (2021 - 20 895 \$).

L'entité doit verser à la Fédération une quote-part pour les services commerciaux correspondants à 10 % de son chiffre d'affaires cotisable. Cette quote-part ne peut excéder 15 000 \$ par établissement d'enseignement desservi. La cotisation du prochain exercice est de 4 006 \$ (2021 - 4 179 \$).

L'entité doit verser à la Fédération une cotisation annuelle pour les services courants équivalents à 2 \$ pour chaque nouveau membre. Au cours de l'exercice, 2 657 membres (2021 - 2 120) ont adhéré à l'entité, représentant ainsi une cotisation de 5 314 \$ (2021 - 4 240 \$).

COOPSCO SAINTE-FOY

Notes afférentes aux états financiers, suite
(non audité)

Exercice terminé le 31 mai 2022

13. Engagements (suite)

L'entité doit également verser à la Fédération une cotisation annuelle, appelée « Dollars d'intercoopération - Services TI », pour les services des technologies de l'information, équivalant à 6 \$ par nouveau membre. Cette cotisation ne peut excéder 30 000 \$ par établissement d'enseignement desservi. Au cours de l'exercice, 2 657 membres (2021 - 2 120) ont adhéré à l'entité, représentant une cotisation de 15 942 \$ (2021 - 12 720 \$).

Cégep de Sainte-Foy

En vertu d'un protocole d'entente échéant le 31 mai 2025, l'entité s'est engagée à verser à titre de loyer pour la librairie, une redevance de 1,25 % des ventes nettes excluant les ventes des services alimentaires, des ventes provenant des soumissions au Cégep et de certains autres items. Au cours de l'exercice, un montant de 28 022 \$ (2021 - 26 120 \$) a été versé.

L'entité est locataire pour les espaces des services alimentaires en vertu d'un bail échéant le 31 mai 2025. Les paiements minimums exigibles au cours des trois prochains exercices sont de 180 000 \$ par année.

14. Actifs d'impôts futurs

L'entité dispose de pertes fiscales dont les dates d'expiration des périodes pendant lesquelles elle pourra s'en prévaloir :

	Fédéral	Provincial
2032	70 428 \$	91 594 \$
2033	50 135	49 536
2035	107 812	107 511
2036	174 194	173 982
2039	22 603	26 741
	425 172 \$	449 364 \$

Les actifs d'impôts futurs relatifs à ces pertes ont été évalués à 40 000 \$.

COOPSCO SAINTE-FOY

Notes afférentes aux états financiers, suite
(non audité)

Exercice terminé le 31 mai 2022

15. Opérations avec les membres

Au cours de l'exercice, l'entité a réalisé 83 % (2021 - 95 %) de son chiffre d'affaires avec les membres au sens de l'article 17 du Règlement d'application de la Loi sur les coopératives.

16. Exposition aux risques financiers

L'entité, par le biais de ses instruments financiers, est exposée à divers risques. L'analyse suivante indique l'exposition et les concentrations de l'entité aux risques à la date du bilan, soit au 31 mai 2022.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. L'entité est exposée à ce risque principalement en regard de ses créditeurs et de sa dette à long terme.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit pour l'entité sont liés aux débiteurs et aux subventions à recevoir. L'entité consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt du marché. L'entité est exposée au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'entité à un risque de juste valeur.

COOPSCO SAINTE-FOY

Notes afférentes aux états financiers, suite
(non audité)

Exercice terminé le 31 mai 2022

17. Ventes de livres

Aux fins de l'application du Règlement sur l'agrément des librairies, les ventes de livres se répartissent comme suit :

	2022	2021
Ventes aux institutions	36 823 \$	24 460 \$
Ventes aux particuliers	1 739 841	1 652 779
	1 776 664 \$	1 677 239 \$

18. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de l'exercice 2021 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2022.

COOPSCO SAINTE-FOY

Annexe - Chiffre d'affaires brut, coût des marchandises vendues et frais directs
(non audité)

Exercice terminé le 31 mai 2022

	2022	2021
Chiffre d'affaires brut		
Librairie, fournitures et informatique	2 502 999 \$	2 143 687 \$
Services alimentaires	1 718 632	178 662
	4 221 631 \$	2 322 349 \$
Coût des marchandises vendues		
Stocks au début de l'exercice	464 384 \$	428 369 \$
Achats	2 292 698	1 613 521
	2 757 082	2 041 890
Stock à la fin de l'exercice	388 018	464 384
	2 369 064	1 577 506
Frais de transport	26 468	30 824
	2 395 532 \$	1 608 330 \$
Frais directs		
Salaires et charges sociales	985 187 \$	649 245 \$
Assurances	14 131	10 809
Entretien et réparations	12 643	26 142
Formation	10 000	4 416
Loyer	212 782	177 670
Sécurité	3 020	2 125
Taxes et permis	35 875	37 885
Télécommunications	4 922	4 340
Amortissement des immobilisations corporelles	33 928	71 848
Amortissement des actifs incorporels	12 653	11 760
	1 325 141 \$	996 240 \$

COOPSCO SAINTE-FOY

Annexe - Frais de vente, frais administratifs, frais de réseau, frais financiers et autres produits
(non audité)

Exercice terminé le 31 mai 2022

	2022	2021
Frais de vente		
Publicité	3 998 \$	7 049 \$
Cartes de crédit	49 510	56 275
Frais de magasin	54 869	38 739
Voyage et représentation	3 945	2 440
Créances douteuses	49	4 963
	112 371 \$	109 466 \$
Frais administratifs		
Salaires et charges sociales	254 290 \$	277 976 \$
Entretien et réparations	16 940	29 171
Fournitures de bureau	6 919	6 072
Honoraires professionnels	29 907	16 067
	308 056 \$	329 286 \$
Frais de réseau		
Redevances	25 127 \$	25 853 \$
Éducation et intercoopération	2 773	704
	27 900 \$	26 557 \$
Frais financiers		
Intérêts et frais bancaires	5 869 \$	4 894 \$
Intérêts des emprunts bancaires	-	188
Intérêts de la dette à long terme	14 821	8 233
	20 690 \$	13 315 \$
Autres produits		
Subvention salariale d'urgence du Canada	239 070 \$	549 253 \$
Subvention d'urgence du Canada pour le loyer	23 328	147 926
Titres de transport	32 580	66 203
Intérêts	2 194	422
Divers	2 701	39 040
Amortissement de l'aide gouvernementale reportée	5 000	5 000
	304 873 \$	807 844 \$

COOPSCO SAINTE-FOYAnnexe - État des résultats - St. Lawrence
(non audité)

Exercice terminé le 31 mai 2022

	2022	2021
Services alimentaires	146 145 \$	1 024 \$
Autres	3 460	70
	149 605	1 094
Coût des marchandises vendues		
Alimentaire	68 484	440
Fournitures	1 338	182
	69 822	622
Trop-perçu brut	79 783	472
Dépenses d'opération	67 674	8 485
Trop-perçu (déficit) avant redevances locatives	12 109	(8 013)
Redevances locatives	4 242	-
Trop-perçu net (déficit)	7 867 \$	(8 013) \$

Les chiffres sont présentés à titre d'information et sont inclus dans les résultats de l'entité.



Lévis : 418 833-2114
Donnacona : 418 285-2779
Saint-Georges : 418 228-0024

Québec : 418 659-7374
Lac-Etchemin : 418 625-1991
Sans frais : 1 866 833-2114

www.lemieuxnolet.ca
courrier@lemieuxnolet.ca

NOS COORDONNÉES

COOPSCO SAINTE-FOY

2410 chemin Sainte-Foy
Québec (QC) G1V 1T3
418 658-5833
coopscosf.com

 facebook.com/Coopstefoy/

 instagram.com/coopscosaintefoy/

ST. LAWRENCE BISTRO (BY COOPSCO SAINTE-FOY)

790 avenue Nérée-Tremblay
Québec (QC) G1V 4K2
418 656-6921 #275
slc.qc.ca/students/
getting-ready-for-slc/food-services

L'EXPÉRIENCE SERVICE TRAITEUR

lexperienceservicetraiteur.com



MERCI À NOS PARTENAIRES



Maison de la coopération
et de l'économie solidaire
de Québec



Conseil
québécois
de la coopération
et de la mutualité



Antidote

